



DÉFINITIONS

Agents chimiques dangereux :

Sont considérées comme dangereuses les substances et préparations nocives pour la santé à court, moyen et long terme.

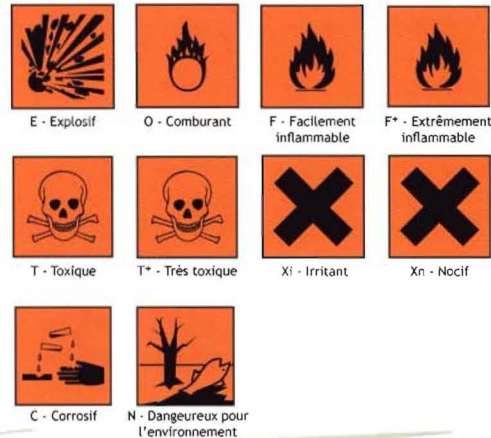
Agents CMR :

- **Cancérogène** : substance ou préparation qui peut entraîner le cancer.
- **Mutagène** : substance ou préparation qui peut entraîner des altérations génétiques héréditaires.
- **Reprotoxique** : substance ou préparation qui peut altérer la fertilité chez la femme ou l'homme ou causer des malformations chez le fœtus.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR (CODE DU TRAVAIL)

- Evaluer le risque chimique.
- Supprimer ou réduire le risque chimique.
- Mettre en place les protections collectives adaptées et à défaut les protections individuelles.
- Informer et former les travailleurs.
- Elaborer la procédure de travail par poste.
- Etablir la liste des travailleurs exposés.
- ▲ **Rédiger la fiche individuelle d'exposition.**
- S'assurer du suivi médical du travailleur par le service de santé au travail.
- Procéder régulièrement aux contrôles et mesures des concentrations des agents chimiques.
- Etablir l'attestation d'exposition au départ de l'établissement.

ANCIENS PICTOGRAMMES



NOUVEAUX PICTOGRAMMES DÈS 2010



PRINCIPE D'ÉVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

- Inventorier les produits chimiques et les quantités utilisées.
- Se procurer les fiches de données de sécurité des fournisseurs.
- Identifier les produits dangereux (étiquettes, phrases de risque).

Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fabricant, distributeur ou importateur

Les dangers les plus importants signalés par ces 2 symboles

BONCOLOR
1 bis, rue de la source
92 390 Porly
Tél : 01-98-76-54-32

F - Facilement inflammable

T - Toxique

Nom du produit → **INTOXITE**

Le nom des substances devant obligatoirement figurer sur l'étiquette → Contient du chlorure de N,N,N-triméthylanilium et de l'hydroxyde de sodium

Phrases R : Les risques particuliers du produit → R24/25 Toxique par contact avec la peau et par ingestion
R35 Provoque de graves brûlures

Phrases S : Les précautions que vous devez prendre pour vous protéger → S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec l'eau et consulter un spécialiste.
S45 En cas d'accident, ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

La conduite à tenir en cas d'accident

- Substituer si possible les produits dangereux par un produit moins dangereux.



CE QUI DOIT VOUS ALERTER SUR L'ÉTIQUETTE

Les phrases de risques :

Cancérogènes :

- R40/H351* effets cancérogènes suspectés, preuves insuffisantes.
- R45/H350* peut provoquer le cancer.
- R49/H350* peut provoquer le cancer par inhalation.

Mutagènes :

- R46/H340* peut causer des altérations génétiques héréditaires.
- R68/H341* substance préoccupante pour l'homme en raison de ses effets toxiques.

Reprotoxiques :

- R60/H360* peut altérer la fertilité.
- R61/H360* risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R62/H361* risque possible d'altération de la fertilité.
- R63/H361* risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

LES PRODUITS DANGEREUX NON ÉTIQUETÉS

- Poussières de bois
- Silice
- Amiante
- Plomb
- Formaldéhyde
- Huiles
- Lubrifiants
- Fumées de soudage
- Carburants
- ...

* nouvelle réglementation : « mention de dangers »

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

Vous pouvez contacter :

- Les médecins du travail et les conseillers en prévention de votre MSA :

MSA de la Gironde
13 rue Ferrère
33052 Bordeaux cedex
contact@msa33.msa.fr
Santé au travail : Tél. : 05 56 01 97 68
Fax : 05 56 01 97 67

Prévention des risques professionnels en Agriculture : Tél. : 05 56 01 97 71
Fax : 05 56 01 83 57

- Les techniciens régionaux de prévention de la DRTEFP* :

Immeuble le Prisme
19 rue Marguerite Crauste
33074 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 99 96 00
Fax : 05 56 99 96 69

- L'Inspection du Travail en Agriculture de votre département :

118 cours Maréchal Juin
33075 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 00 07 77
Fax : 05 56 00 08 88

* Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Aquitaine.

Agents

chimiques dangereux

LE GUIDE



Cancérogènes

Mutagènes

Reprotoxiques



L'essentiel et plus encore

MSA santé famille retraite services